



Depuis que les femmes travaillent....

Un texte de Micheline Dumont, historienne

Panel sur le travail des femmes

Trentième anniversaire

du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

(CIAFT)

Montréal, le 28 novembre 2013

J'ai intitulé ma présentation : **Depuis que les femmes travaillent...**

J'ai choisi ce titre parce que trop de personnes ont toujours l'impression que le travail des femmes est récent. Il faut même se demander pourquoi on continue d'avoir cette impression si tenace qu'auparavant, les femmes ne travaillaient pas.

Pour tenter d'y voir clair, retraçons à large traits l'évolution du travail des femmes dans l'histoire, ce qui nous permettra de mieux comprendre les mensonges et les discours du passé, qui expliquent les injustices que les femmes vivent encore sur le marché du travail, même au début du XXI^e siècle, et qui justifient que les féministes soient toujours à l'œuvre dans le chantier du travail salarié.

Je verrai avec vous quatre points :

1. Une brève histoire du travail féminin.
2. Les mensonges issus de la révolution industrielle et leurs conséquences.
3. L'ancienneté de la lutte féministe pour améliorer les conditions de travail des femmes.
4. La nécessité de la vigilance au début du XXI^e siècle.

1. Une brève histoire du travail des femmes

A. Dans la société traditionnelle

Dans cette société, la très grande majorité de la population vit de l'agriculture. Les femmes sont indispensables à la vie de la ferme. La liste de leurs tâches est interminable. À partir du XIX^e siècle, dans les milieux de l'agroforesterie du Québec, les femmes s'occupent SEULES de la maisonnée et de la ferme pendant que le mari est aux chantiers. De tout temps, les épouses d'artisans partagent le travail de leur mari : pas de boulanger sans boulangère, pas de marchand sans marchande.

En réalité, le travail, **le labeur** est une condition de l'existence. Le travail est effectué majoritairement par tous, hommes et femmes, **dans le cadre de la famille, de la maison.**

B. Pendant la révolution industrielle

La révolution industrielle commence à Montréal au milieu du XIX^e siècle. Elle se répand dans plusieurs villes et, à partir de 1890, le paysage du travail est définitivement transformé. Au recensement de 1911, le Québec est déjà à majorité urbaine. La révolution industrielle a eu pour conséquence de **déplacer les lieux du travail** : manufactures, fabriques, usines, magasins, bureaux, restaurants. Pour travailler dans ces nouveaux lieux, hommes et femmes doivent se déplacer «à l'extérieur» de la maison. Certes, l'agriculture est encore importante, mais elle mobilise de moins en moins de gens. Or, les femmes se retrouvent dans le travail industriel dès le début de la révolution industrielle. Ce sont surtout des célibataires évidemment. Mais on y trouve aussi des femmes mariées puisque les Sœurs grises mettent sur pied des salles d'asile dans les quartiers ouvriers montréalais, entre 1859 et 1900, pour héberger les enfants des femmes qui travaillent. À Montréal, plus de **2000 enfants sont accueillis quotidiennement** dans ces institutions. Pour joindre les deux bouts, plusieurs femmes travaillent à faire des ménages, des lavages, louent des chambres ; elles acceptent du travail de couture en sous-traitance des manufactures : c'est le « sweating- system ». Dans la vraie vie, la distinction entre le « travail » et le « foyer » n'a jamais été très importante : **ce sont les théoriciens de l'économie qui l'ont proclamée.**

Cette époque est aussi la période du salaire familial. Les enfants au travail remettent leur salaire à leurs parents. Le salaire de l'épouse appartient, **selon la loi**, à son mari. Dans les fermes et les petites entreprises familiales, les enfants, les épouses travaillent sans aucun salaire. On sort les enfants de l'école pour qu'ils travaillent.

Le recours au travail salarié féminin a augmenté considérablement durant la première guerre mondiale. Les femmes occupent même des emplois normalement masculins. On considère que la guerre 14-18 a rendu acceptable le travail salarié des femmes célibataires. Or, cette période correspond également au début de l'expansion du secteur tertiaire. Le nombre d'emplois féminins commence à croître : secrétaires, téléphonistes, institutrices, infirmières, coiffeuses. Le recours au travail des femmes sera encore plus prononcé au moment de la seconde guerre mondiale. Le travail salarié des femmes est donc devenu incontournable depuis le milieu du XX^e siècle.

Mais les lois économiques issues de la révolution industrielle ont assuré une idéologie nouvelle concernant le travail des femmes. D'où le titre de la seconde partie de cet exposé.

2. Les mensonges de la révolution industrielle

De nombreuses idéologies sont issues de cette époque :

- Le travail salarié des femmes est illégitime;
- Le travail domestique n'est pas un travail et doit être gratuit;
- Le salaire masculin doit être supérieur au travail féminin parce que ce doit être un «salaire familial». Le salaire d'une femme est un «salaire d'appoint»;
- La personne qui exécute la tâche (H ou F) est plus importante que la tâche. L'exemple des instituteurs et des institutrices est ici flagrant: les salaires des uns sont souvent le quadruple du salaire des autres, pour une tâche absolument identique.

Il est résulté de tout cela un ensemble de conditions qu'on appelle la **discrimination**.

- **Discrimination occupationnelle** d'abord, qui attribue des emplois différents aux hommes et aux femmes, selon le modèle millénaire des rôles sociaux de sexe. Parfois, cette distinction semble « naturelle » : les hommes sont bûcherons, les femmes sont couturières. Mais de plus en plus, la distinction est **construite**. Les exemples sont légion ; en voici un. Dans les cuisines d'institutions, jusqu'au milieu des années 1970, on distingue entre les « légumiers » et les « légumières ». Le légumier s'occupe des navets, des choux, des pommes de terre et des carottes. La légumière s'occupe des haricots, des champignons, de petits pois et du maïs. C'est la grosseur du légume qui détermine les deux catégories d'emplois et comme de raison, le « légumier » reçoit un salaire supérieur à celui de la « légumière ».
- **Discrimination salariale** ensuite : hommes et femmes ne gagnent jamais les mêmes salaires, et ce, même pour une occupation identique. L'exemple des institutrices est éloquent. Jusqu'en 1964, instituteurs et institutrices ont gagné des salaires différents selon leur lieu de travail, leur sexe et leur état civil, **pour une expérience et une qualification identiques**. Cette discrimination est inscrite dans la «loi des salaires» qui est invoquée de manière explicite dans les documents officiels. Artistes, animatrices, journalistes, comédiennes, reçoivent des salaires différents pour des tâches identiques.

- **Discrimination syndicale** : dans plusieurs syndicats, on s'oppose longtemps la présence des femmes dans les milieux de travail. Les ouvriers sont persuadés que l'entrée des femmes fera baisser les salaires. L'idéologie syndicale s'oppose même au travail féminin et ne l'accepte que timidement, du bout des lèvres, à partir des années 1960.
- **Discrimination sociale** est assurée par toute une série de pratiques : le congédiement des femmes à leur mariage ; par contraste, l'augmentation de salaire souvent offerte à l'employé qui se marie. Le système d'éducation qui jusqu'aux années 1960, ne permet pas aux étudiantes de fréquenter certaines institutions (cours classique, université, écoles techniques) et les exclut *ipso facto* des professions disponibles au sortir de ces institutions. Absence de soutien aux mères qui travaillent : pas de congé de maternité, pas de garderies. Force des modèles sociaux qui empêchent les femmes de choisir certaines professions. Un nombre incroyable de femmes détentrices d'un diplôme universitaire se font refuser un emploi. Toutefois on leur demande : « But can you type ? »
- **Discrimination légale** : la loi impose une interdiction formelle de pratiquer certaines professions et occupations : droit, notariat, pharmacie, comptabilité. Les femmes étaient interdites en architecture... parce qu'il n'y avait pas de toilettes pour les femmes ! Les interdictions sont levées très lentement. Le Code civil du Québec proclame par l'article 181 : « *Une femme n'a pas le droit d'exercer une profession différente de celle de son mari* ». **Cet article a été aboli en 1964 !**

Pour justifier ces discriminations multiples, on trouve toujours les idéologies rattachées à la révolution industrielle. Le moteur de la discrimination demeure toujours l'économie. C'est pourquoi il faut examiner les lois de la révolution industrielle.

Comme l'ouvrier ne vend que sa force de travail, il faut trouver quelque chose pour l'attacher à son employeur. **En effet, son travail enrichit l'employeur et non pas lui-même.** Le commerçant, l'artisan, le cultivateur travaillent : leur prospérité, leur sécurité dépendent de leur travail, de leur régularité au travail. On a donc imaginé qu'en donnant à l'ouvrier masculin un salaire théoriquement capable de faire vivre sa famille, il serait attaché à son travail. Son salaire sera considéré comme « familial ». Par voie de conséquence, la femme qui « travaille » aura un salaire moindre, parce qu'il sera considéré comme un « salaire d'appoint ». **Le signe qu'un ouvrier a surmonté la misère, c'est qu'il gagne un salaire qui permet à sa femme DE NE PAS TRAVAILLER, c'est à dire de ne pas toucher un salaire.** Le travail qu'elle accomplit dans la maison est considéré comme improductif, ne générant par de revenus : c'est du non-travail. (En réalité, comme l'a bien expliqué Christine Delphy, c'est du travail gratuit.) La conséquence de cette pratique est la théorie des deux sphères : pour les hommes la sphère publique (économique, politique), pour les femmes la sphère privée (famille, maison).

Évidemment, dans la réalité, rien ne se passe jamais comme dans la théorie. Le « salaire familial » est **insuffisant** pour la majorité des familles. Le « salaire d'appoint » est **indispensable** pour la survie matérielle d'un très grand nombre de familles ouvrières. Surtout, suprême injustice : le célibataire masculin reçoit un salaire familial. Une femme, même soutien de famille, (et elles sont très nombreuses) ne reçoit toujours qu'un salaire d'appoint. Une féministe française écrit en 1926 : « *Se basant sur le principe qu'ils déclarent immuable que la femme doit dépendre économiquement de l'homme, ils prétendent que l'égalité des salaires serait une véritable iniquité* ».

3. L'ancienneté de la lutte des féministes pour améliorer les conditions de travail des femmes.

Dès leur fondation, les premiers groupes féministes, le «Montreal Local» (1893) et la «Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste», (1907) ont placé parmi leurs priorités le travail salarié des femmes.

Durant les premières décennies, les féministes s'intéressaient surtout aux métiers féminins tout en réclamant le droit pour les femmes de poursuivre leur instruction et de pratiquer des professions masculines. La mémoire collective a surtout retenu le détail de ces luttes, mais les féministes s'intéressaient beaucoup aux métiers féminins, tellement sous-payés. Il serait impossible de tout rapporter. Voici QUELQUES exemples des préoccupations des féministes pour les femmes qui travaillent dans des métiers soi-disant féminins:

- Au début du XXe siècle, le «Montreal Local» et la FNSJB ont soutenu les institutrices dans leur lutte pour rendre plus équitable le programme de pensions des instituteurs et institutrices.
- Le «Montreal Local» a procédé à des enquêtes sur le travail des femmes et exigé des inspectrices dans les usines.
- Marie Gérin-Lajoie a mis sur pied «L'Association des travailleuses de bureau», «L'Association des travailleuses de magasin», «l'Association des travailleuses de manufactures».
- La FNSJB et le« Montreal Local» ont réclamé le droit et obtenu pour les secrétaires de pratiquer la sténographie (qu'on prétendait réserver aux hommes à l'origine).

- La FNSJB a réclamé et obtenu des sièges pour «les demoiselles de magasin», qui devaient travailler debout toute la journée.
- La féministe Éva Circé=Coté multiplie les articles sur les conditions de travail des femmes dans le journal «*Le monde ouvrier*». Elle dénonce même le harcèlement sexuel. Elle réclame «à travail égal, salaire égal» dès 1917, notamment pour les femmes qui travaillent dans les usines de guerre.
- Les féministes ont été très actives durant les années 1920 et 1930 dans le cadre des lois sur le salaire minimum et ont exigé, en vain, que des femmes siègent sur la Commission qui gérait ce dossier.
- Durant les années trente, c'est Thérèse Casgrain et la LDF qui a mis sur la place publique l'exploitation des institutrices de rang.
- Dans le Mémoire à la Commission Rowell-Sirois en 1938, la LDF a démontré que les emplois féminins étaient sous payés au Québec parce que les femmes n'avaient pas le droit de vote.
- Dans le Rapport Bird, la recommandation no 11 est à l'effet de relever le salaire des emplois traditionnellement féminins dans la fonction publique. Je crois que cette recommandation est à l'origine du débat sur l'équité salariale.
- En 1970, le «Front de libération des femmes » a tenté d'instaurer une discussion publique sur «le salaire au travail ménager» au début des années 1970 et a réclamé un salaire pour ce travail. «Nous sommes les esclaves des esclaves» écrivaient-elles. Les féministes étaient fort divisées sur cette question : la FFQ s'y opposait; l'AFÉAS était d'accord. Ce débat était international. Il avait lieu au Canada, aux USA, en Italie, en Angleterre, en France. (Louise Toupin prépare un ouvrage sur cette question).
- En 1978, des féministes ont mis sur pied «AU BAS DE L'ÉCHELLE» pour défendre les droits des femmes non syndiquées.
- En 1982, la FFQ a présenté un mémoire sur le travail à temps partiel.
- En 1990, la FFQ a présenté un mémoire sur les droits des non-syndiquées (qui sont presque toutes des femmes).

- Les comités-femmes des grandes centrales syndicales (FTQ 1973, CSN 1974, CEQ 1980) ont formulé des revendications sur les emplois féminins. (les dates représentent le début des documents d'orientation).

On fait par ailleurs face à l'idée reçue que le travail masculin doit être mieux rémunéré parce il requiert une plus grande force physique. Selon moi, ce n'est pas la force physique qui justifie la supériorité supposée du travail masculin. Ce sont les lois économiques issues de la révolution industrielle et la conviction que le travail domestique doit être gratuit. Trop d'emplois sont rémunérés différemment, selon le sexe, sans exiger de force physique : journaliste, animateur-trice, comédien-comédienne, artiste, etc.

Pourquoi les métiers féminins sont-ils tous sous-évalués? C'est tout le débat de l'équité salariale et ce sont les féministes qui l'ont placé sur la place publique.

La question est difficile car les préjugés à vaincre sont anciens et profondément ancrés. Cela me semble parfois mission impossible.

Pour être complète, je devrais maintenant résumer l'action des femmes syndicalistes. Cela exigerait un développement beaucoup trop long. Contentons-nous de rappeler que les trois grandes centrales syndicales des années 1970 et 1980 l'époque (CSN, CEQ, FTQ) vont constituer progressivement des comités femmes (on ne dit plus comité féminin). Les rapports de ces comités avec les « groupes autonomes de femmes » ont été constants.

4. La nécessité de la vigilance au début du XXI^e siècle

Vous le savez, depuis un quart de siècle, la scène du marché du travail a profondément évolué. Les femmes sont maintenant sur le marché du travail, mais la discrimination continue de caractériser cette présence. Quelques chiffres peuvent nous permettre de mesurer et qualifier cette transformation récente et cette discrimination persistante. Le taux d'activité¹ des femmes de 15-64 ans est de 70 % : il y a trente ans, il ne dépassait pas 50 %. Pour les hommes, ce taux est à 82 %. Mais dans la masse des gens qui travaillent, 27 % des femmes travaillent à temps partiel et on les retrouve dans toutes les classes d'âge. Pour les hommes, ce taux n'est que de 10 %, et ils se retrouvent principalement parmi les jeunes, donc parmi les étudiants. 71 % des gens qui ne gagnent que le salaire

¹ Le **taux d'activité** compte le nombre de femmes qui sont sur le marché du travail par rapport à l'ensemble des femmes de 15 à 64 ans. Le **taux de participation** compte le nombre de femmes par rapport à l'ensemble des hommes et des femmes qui sont sur le marché du travail.

minimum sont des femmes. Les travailleuses autonomes gagnent 14,000 \$ de moins que les travailleurs autonomes. Les femmes gagnent 78 % du salaire des hommes quand on considère les personnes qui travaillent à temps plein. Il est vrai qu'en 1971, la proportion était de 59 %. Mais si on inclut les gens qui travaillent à temps partiel, les femmes gagnent 69 %, du travail des hommes. Les femmes qui sont mères de jeunes enfants sont également sur le marché du travail. Aujourd'hui, il faut DEUX salaires pour faire vivre une famille. Les changements considérables qui viennent de se produire n'ont donc pas effacé les mécanismes de discrimination hérités de la révolution industrielle : ils transparaissent dans ces chiffres.

Certes, tous les emplois sont maintenant ouverts aux femmes et on nous rebat sans cesse les oreilles du fait que désormais, 66 % des étudiants en médecine sont des femmes. Mais la permanence de situations problématiques concernant spécifiquement les femmes doit nourrir notre vigilance. Si la scène du marché du travail a profondément évolué depuis un quart de siècle, les problèmes restent nombreux. Les succès académiques des filles ne se traduisent pas automatiquement en réussite sociale et économique. Les emplois féminins les plus nombreux demeurent : secrétaires, caissières, vendeuses. Les trois-quarts de toutes les femmes qui travaillent se retrouvent dans 14 occupations féminines à plus de 80 %. L'emploi féminin le plus nombreux (près de 98 000 personnes), celui des secrétaires, est féminin à 98 %.

- **Nous sommes passés de l'égalité salariale à l'équité salariale**

Petit problème : dans le grand public, ces deux questions sont encore souvent synonymes : plusieurs femmes elles-mêmes ne comprennent pas la signification de l'équité qui établit la comparaison entre des emplois différents. Et la loi sur l'équité salariale a beau avoir été votée, les divers organismes tardent beaucoup, comme plusieurs d'entre vous le savez, à la mettre réellement en application. Le gouvernement québécois lui-même a longuement tardé à l'appliquer à sa propre fonction publique. « *Cela coûterait des milliards* », dit-on parfois, façon indirecte de dire que le travail sous-payé des femmes vaut « des milliards ». Cette réticence est le résultat direct de l'ancienne « loi des salaires » apparue durant la révolution industrielle.

- **Nous sommes passés de l'égalité des chances à l'égalité des résultats**

Petit problème : pour plusieurs femmes (et hommes), l'égalité des chances est suffisante. On continue de penser que quand on veut... Des éditorialistes frémissent à la pensée que les femmes forment 60 % des diplômés des universités. Et bien des femmes « arrivées » pensent la même chose. Regardez les filles au collège, à l'université : le monde est à elles... dit la publicité.

Ah oui ? J'en doute fortement. Comme le disait Louise Mailloux dans *Le Devoir* en 2003, « *Où sont les hommes? Ils sont à l'ONU, en avion, comme président de toutes ces entreprises, à crier sur le parquet de la bourse, en train d'apporter la démocratie (Ha ! Ha !) en Irak, en Afghanistan et en Afrique, à vendre des chars et des armes à feu, à organiser la traite des blanches en Europe de l'Est, à se préparer à devenir premier ministre, pape, Hell's Angels* »². J'ajouterais : ils mitonnent les logiciels de jeux violents, ils gagnent des millions dans les équipes de sport professionnel, ils dorment sur des tablettes et dirigent des compagnies de communication qui facturent des rapports de trois pages 150 000 \$; ils faussent les états financiers de sociétés basées sur du vent. Ils créent la plus grosse crise financière de tous les temps. Les hommes continuent de dominer complètement l'ensemble des institutions économiques et politiques.

- **Nous sommes passés de la discrimination effective contre les femmes à l'« action positive »**

Petit problème : l'action positive est perçue comme une forme de discrimination, dirigée celle-là, contre les JEUNES hommes. J'en ai un indice dans le peu de succès des programmes d'accès à l'égalité auprès des jeunes femmes elles-mêmes. Rappelez-vous les interventions des jeunes péquistes au Congrès d'orientation de 2003. Ils demandaient l'abolition des programmes d'action positive. Dans plusieurs milieux, on considère que les programmes d'accès à l'égalité sont une nouvelle forme d'injustice. Dans les milieux de la construction, des mesures sont prévues mais elles ne sont pas appliquées. Dans votre syndicat, on s'est souvent opposé aux mesures des programmes d'accès à l'égalité.

- **Nous sommes passés du congédiement au mariage au congé parental**

Petit problème : la presque totalité des femmes non syndiquées sont encore congédiées quand elles sont enceintes, et les places non syndiquées sont de plus en plus nombreuses. Au simple niveau du langage, on est passé du partage des tâches, qui visait les hommes et les femmes à « la conciliation travail-famille », qui finalement vise surtout les femmes.

On fait des reportages émus sur les pères qui prennent leur congé parental et des reportages scandalisés sur les mères qui ne prennent pas le leur au complet. « *Les employeurs ne vous le diront pas, mais le nouveau congé de paternité, c'est un emmerdement* », confie Louise Mercier, une représentante de la FTQ. Mais c'est quand même un changement important. Depuis que le congé parental des hommes n'est plus transférable, près de 40 % des nouveaux papas le prennent.

² *Le Devoir*, 18 octobre 2002, p. A 9.

- **Nous sommes passés des gardiennes aux garderies à 7 \$**

Petit problème : les places en garderie sont encore trop peu nombreuses et leur personnel fait partie d'une catégorie d'emploi tout au BAS de l'échelle salariale. Notre programme de garderies, qui fait l'envie des autres provinces canadiennes, est toutefois sans cesse menacé. Même des féministes partent à l'assaut des garderies pour les enfants de moins de 18 mois ! Je pense ici à l'ouvrage signé par Nathalie Collard et le Dr Chicoine en 2006. *Le bébé et l'eau du bain : comment la garderie change la vie de vos enfants* (Québec-Amérique).

- **Nous sommes passés des ghettos d'emploi à l'accès aux métiers non traditionnels**

Petit problème : un grand nombre d'occupations naguère masculines sont en train de DEVENIR des ghettos féminins : pharmacie, optométrie, médecine vétérinaire, parce que, cela est démontré, non pas que les filles sont meilleures, mais que les garçons ne les choisissent plus. Quant aux hommes qui demeurent dans ces anciens châteaux-forts, à EUX les grosses responsabilités, à eux les postes décisionnels. Quant aux occupations ENCORE majoritairement masculines, demandez aux militantes du FRONT (Femmes regroupées pour les options non traditionnelles) ce qui est requis pour assurer la présence des femmes dans ces emplois ? Quelles vexations doivent endurer les femmes qui pénètrent dans le milieu de la construction ? Ce secteur du travail est celui qui est le plus réfractaire à la présence des femmes. Une ouvrière de la construction a été laissée seule sur un toit (on a retiré l'échelle) pendant de longues heures. Il faut du courage pour résister à de telles formes de harcèlement. Une étude vient tout juste d'examiner cette question. Vous DEVEZ lire ce livre.

- **Nous sommes passés du partage des tâches à la conciliation travail-famille.**

Mais dans ce dossier, on se butte aux réticences des employeurs à modifier les sacro-saints horaires. On continue de penser que ce sont les familles qui doivent s'adapter au monde du travail. Et dans cette lutte contre la montre, les femmes sont les championnes toutes catégories même si on trouve quelques exemples de pères qui collaborent. J'ai déjà rencontré une secrétaire de direction qui devait payer une gardienne pour s'occuper de ses enfants avant qu'elle revienne du travail, alors que son conjoint était toujours à la maison à quatre heures !

Quand on fait la somme de tous ces constats, on réalise qu'en dépit des avancées qui viennent de se produire, il y a toujours des MAIS. Car le **genre**, c'est à dire cet ensemble

de symboles, de normes, de lois, d'institutions, de processus de socialisation qui continuent d'attribuer des valeurs différentes au masculin et au féminin, le genre donc, impose ses pressions souveraines. Ce « mais » nous signifie que, au fond, rien n'est encore vraiment changé. De nouveaux obstacles se dessinent même à l'horizon.

Force est de constater que les solutions adoptées pour établir l'égalité dans l'univers du travail ont généré des problèmes plus complexes qui posent autant de défis aux militantes. Mais il faut s'en convaincre : l'analyse féministe fait partie de la solution.

Certes les femmes sont ainsi vues comme des personnes qui critiquent toujours. « *Concertez-vous ou taisez-vous* », nous disait un éditorialiste au milieu des années 1980. Les femmes lui avaient répondu : « *Nous nous concertons, monsieur l'éditorialiste, pour ne pas nous taire !* ». Vous ne devez pas vous taire. L'histoire nous apprend que les gouvernements se vantent d'avoir ACCORDÉ des mesures pour les femmes. Ce faisant, ils oublient toujours que ces mesures avaient été réclamées, préparées par les femmes, féministes, ou syndicalistes. Le gouvernement se vante d'avoir ACCORDÉ L'ÉQUITÉ SALARIALE. Mais qui avait fait le travail préparatoire ? Poser la question c'est y répondre.

L'histoire nous apprend aussi que quand les femmes ne sont pas présentes dans un exécutif syndical, quand leurs revendications spécifiques ne sont pas IDENTIFIÉES nommément, les préoccupations des femmes disparaissent.

Il y a trente-cinq ans, le nombre de femmes qui travaillaient dans des « groupes de femmes » était minime : quelques permanentes à la FFQ, à l'AFEAS, dans les premiers centres de femmes. Je n'en vois guère davantage. Le Conseil du statut de la femme venait tout juste d'être mis en place. Aujourd'hui, il y a plus de 800 groupes de femmes au Québec, et ce, dans tous les dossiers : l'emploi, la violence domestique, la santé des femmes, les agressions sexuelles, les maisons de femmes, etc. Il y a des comités de femmes ou des comités de condition féminine dans tous les syndicats. Chaque groupe emploie quelques personnes et souvent, on a mis sur pied un vaste réseau de bénévoles. Il y a, un étage au-dessus, des regroupements provinciaux qui emploient aussi des femmes. Il y a aussi dans chaque centrale syndicale, dans chaque parti politique, dans chaque université, dans chaque collège, dans chaque ministère, dans chaque diocèse, dans chaque association de retraités, dans plusieurs commissions scolaires, dans plusieurs entreprises, des responsables à la condition des femmes.

Je ne sais pas si une évaluation a été faite de toutes ces femmes qui travaillent sur le dossier « FEMMES ». Cela mérite réflexion. Je ne dis pas que l'on doit fermer tous les centres de femmes. Ils sont devenus une courroie indispensable de la solidarité sociale et féministe. Mais l'analyse féministe doit rester au cœur des préoccupations. Trop de femmes qui travaillent dans ce réseau ne connaissent pas la BASE, féminisme 101. Je

suggère que des séances de formation, d'analyse, des clubs de lecture, des visionnements de vidéos, des discussions aient lieu régulièrement pour les femmes qui travaillent dans ce vaste réseau. Cela ne doit pas être un « emploi comme un autre ». Pas que je pense que le féminisme soit une religion. Mais parce que je pense que le féminisme est une analyse indispensable dans la société actuelle. Le féminisme fait partie de la solution aux problèmes colossaux qui guettent l'humanité.

Conclusion

Au début du XXI^e siècle, il est de bon ton dans certains milieux de dire que le féminisme est dépassé, qu'il est temps de passer à autre chose.

On parle de sociétés post-modernes pour désigner les sociétés occidentales d'aujourd'hui marquées par le pluralisme et la diversité croissante, et de culture post-moderne pour désigner l'attachement de nos contemporains à des valeurs telles que la promotion des droits et libertés individuels, la volonté de choisir soi-même ses critères de vie.

Le mot à la mode est donc « post-moderne », parce que les modèles issus de l'ère moderne, et constituée entre le 16^e et le 19^e siècle, (l'État, la Démocratie, la Nation, la Justice, le Droit, le Progrès) sont en train de s'effriter ou ne nous présentent que des caricatures. À qui ferons-nous croire que les États-Unis sont démocrates, justes, pacifistes, progressistes, etc. ? À qui ferons-nous croire que la politique n'est pas entre les mains des marchands de canon ? À qui ferons-nous croire que les sociétés contemporaines sont mieux informées ?

Depuis des millénaires, la mémoire collective est entre les mains de disciplines qui ont infantilisé les femmes : la philosophie, le droit, la religion, la science, l'histoire. Depuis des millénaires, ce que les femmes ont pensé et fait a sombré dans l'oubli. Depuis l'aube de l'humanité, elles sont les dépositaires de la vie. Depuis l'aube de l'humanité, les hommes se sont approprié le domaine de la mort. On n'a pas encore vraiment compris cela.

L'histoire apprend aux hommes que le recours à la guerre est normal, bénéfique, régulier, rempli d'effets secondaires positifs : la technologie, la médecine, l'État providence. Pourquoi les sommes qui sont investies pour faire la guerre ne peuvent-elles pas être investies ailleurs ? Pourquoi, dans les régions de famine, laisse-t-on passer les armes et pas la nourriture ?

Ce qui doit vous guider :

- La conviction que vous ne devez pas vous taire ;
- La certitude que c'est parce que les femmes ont réclamé qu'elles ont pu obtenir des changements ;
- L'assurance que les femmes doivent être identifiées de manière spécifique pour que leurs préoccupations soient reconnues.

L'analyse féministe :

- L'analyse féministe doit rester au cœur de vos préoccupations ;
- L'analyse féministe fait partie de la solution des problèmes qui nous confrontent.

Il n'y a pas de solutions faciles aux problèmes qui confrontent l'humanité. Mais nous devons avoir le courage de nous opposer aux idées défaitistes. Nous devons affirmer partout : « Depuis cent cinquante ans, nous proposons des idées NOUVELLES pour organiser la vie, des idées basées sur l'autonomie entre les sexes. Et, nuance importante, de tous les mouvements politiques dont le nom se termine en « isme », le féminisme est le SEUL qui n'ait causé aucune mort. Et c'est le seul qui ait produit des changements profonds et primordiaux. Depuis cent cinquante ans, nous tentons de lever les obstacles qui empêchent les hommes et les femmes d'être égaux dans leur différence ; nous refusons que soient opposés ces deux termes qui ne relèvent pas de la même série conceptuelle. Égalité s'oppose à inégalité et différence s'oppose à identique.

L'histoire ne doit pas nous faire peur. Histoire rime avec espoir. Quand on sait d'où on vient, on comprend mieux où on veut aller.

Micheline Dumont

Bibliographie

- Bernier, Colette et Hélène David, *Le travail à temps partiel*, Institut de recherche appliquée sur le travail, (Bulletin no 12), 1978.
- Blunden, Katherine, *Le travail et la vertu. Femmes au foyer. Une mystification de la révolution industrielle*, Paris, Payot, 1982.
- Breton Albert, *Le mariage, la population et les taux d'activité des femmes*. Ottawa, Conseil économique du Canada, 1983. (Essai où un économiste suggère très scientifiquement et sérieusement de supprimer les congés de maternité et les allocations familiales pour contribuer à l'égalité des femmes dans le marché de l'emploi). Si vous avez le goût de vous enrager !
- David, Hélène, *Femmes et emploi. Le défi de l'égalité*. Montréal Presses de l'Université du Québec, 1986. (comparaisons internationales).
- Dugré, Geneviève, *Les travailleuses de la construction*, Montréal, éditions du remue-ménage, 2006.
- Dufour, Andrée et Micheline Dumont, *Brève histoire des institutrices*, Boréal, 2004.
- Dumas, Marie-Claire et Francine Mayer (dir.), *L'équité salariale, un pouvoir à gagner*. Montréal, éditions du remue-ménage, 1989
- Dumont, Micheline et Louise Toupin, *La pensée féministe au Québec, Une anthologie*. Montréal, éditions du remue-ménage, 2003.
- Gagnon, Mona-Josée, « Les femmes dans le mouvement syndical québécois », dans Marie Lavigne et Yolande Pinard (dir.), *Travailleuses et féministes, Les femmes dans la société québécoise*, Boréal 1983, p, 115-138.
- Gagnon, Mona Josée, « Les comités syndicaux de condition féminine », dans *ibidem*, p. 139-160.
- Geoffroy, Renée et Paule Sainte-Marie, *Le travailleur syndiqué face au travail rémunéré de la femme*, Études de la Commission Bird, Ottawa, 1971. (Enquête de 1968)

Lacelle, Nicole, *Le Comité féminin de la CSN, 1953-1966, et le travail de nuit des femmes*, Montréal, ICEA, 1981.

Massé, Hélène, *Le Regroupement syndical des instituteurs et des institutrices, une perte de pouvoir pour les femmes. Une étude de cas : La Fédération catholique des institutrices rurales de 1936 à 1953*, Québec, Les Cahiers de recherche du GREMF, no 49, Université Laval, 1992.

Paré, Hélène, *Les Comités de la condition féminine dans les syndicats au Québec*, Secrétariat d'État, 1983.

Scott, Joan, *Gender and the Politics of history*, Columbia University Press, 1988.

Tremblay, Diane Gabrielle (dir.), *Travail et société. Une introduction à la sociologie du travail*. Sainte-Foy, Éditions Agence d'Arc, 1992. (voir la section sur « Division sexuelle du travail », p. 345-452).